

Initiatives parlementaires

l'autoroute de l'information sachent qu'ils seront tenus responsables de ce qu'ils font, comme c'est le cas dans la vie de tous les jours.

Nous jouissons tous de la liberté d'expression. Cela fait partie de notre culture. Nous reconnaissons aussi que la liberté implique une certaine responsabilité. Nous devons utiliser la liberté de façon responsable. Cela veut dire que je ne peux pas entrer dans une salle de cinéma bondée de monde et crier au feu. Je ne peux pas faire cela impunément.

Je peux sortir dehors et crier au feu, et les gens penseront tout simplement que je suis fou. Si je faisais la même chose dans un cinéma bondé où cela ferait courir des risques aux autres spectateurs, on me traiterait de criminel.

Il y a une distinction et elle fait intervenir toute la notion de responsabilité individuelle. C'est pourquoi je crois qu'il est si important que le débat ait lieu et que l'intention du Parlement soit claire pour la Cour suprême. La Cour suprême a besoin, du moins depuis quelques années, d'orientations claires.

Je ne pense pas que les juges de la Cour suprême se lèvent tous les matins en se demandant comment ils peuvent représenter le mieux possible la population du Canada. À mon avis, depuis quelques années, ces juges se lèvent le matin en se demandant plutôt comment ils peuvent repousser un peu plus loin les limites de la tolérance du citoyen ordinaire en étendant toujours davantage la portée des idéaux inscrits dans la Charte, jusqu'à ce que cela rende tout le monde fou.

Le débat est de la plus haute importance. Il ne faut pas le prendre à la légère. Nous ne limitons en rien—et je crois parler pour la plupart des députés—la liberté de parole. Nous ne cherchons pas—et je crois parler au nom de la plupart des députés—à limiter la liberté de parole de qui que ce soit. Nous voulons faire comprendre très clairement qu'il vaut mieux être prêt à assumer la responsabilité de ses actes.

Mon collègue, le député de Portneuf, a dit tout à l'heure que, généralement parlant, Internet pratiquait une certaine autosurveillance. Les usagers d'Internet l'auront remarqué, quand quelqu'un fait ou dit quelque chose de choquant sur le réseau, cela ne prend pas bien du temps avant qu'il ne soit submergé de réactions d'autres usagers qui lui font savoir que ce n'est pas correct.

• (1410)

On ne devrait pas sous-estimer le potentiel et la force de l'autosurveillance. Prenons le cas de types installés à un bar qui discutent en prenant un verre: ils expriment des opinions choquantes en se renforçant mutuellement dans leurs convictions. Il en est bien autrement sur Internet où une opinion choquante lancée sur le réseau suscite une avalanche de protestations d'usagers qui font savoir à son auteur qu'il est inglé ou qu'il a tort, comme l'a dit mon collègue de Portneuf.

Nous devons mettre ce fait en perspective également. De très bons articles ont été écrits au sujet de l'obscénité, notamment sur Internet. Un article publié récemment dans le *Globe and Mail* laissait entendre que tous les usagers d'Internet étaient des adolescents hypersexualisés. Il n'en est absolument rien.

Cela fait partie de la vie, certainement, mais je défie quiconque de se rendre chez le dépanneur acheter une pinte de lait sans passer devant un étalage de revues. Des choix se présentent à

nous, et nous devons les faire. Nous pouvons nous arrêter acheter une revue porno ou passer devant sans l'acheter. C'est un choix personnel, une responsabilité personnelle.

Pour reprendre la même analogie, ces revues ont été mises hors de la portée des enfants à cause des lois canadiennes contre la pornographie. Elles sont placées très haut et beaucoup sont cachées. Que faire dans le cas de l'autoroute de l'information qui prend de l'expansion et dont les jeunes connaissent bien mieux les mécanismes que nous?

Le problème est passablement difficile. Comment empêcher nos enfants d'entrer en contact avec des choses tout à fait scandaleuses comme Deathnet et d'autres choses semblables et préserver tout de même la liberté d'information et la liberté de parole? C'est une impasse. Il faut que les parents assument la responsabilité pour leurs enfants. On en revient encore à la responsabilité personnelle.

Je pense à des parents d'Edmonton qui mènent un combat très valable, très important, mais qui sont bien seuls. Leur fils s'est suicidé, mais ils craignent que son suicide n'ait été l'aboutissement d'une dépression qui a été aggravée par l'écoute assidue de la musique de Nirvana, de musique de mort et par des choses semblables.

Cela fait partie de notre société, et ils nous appartient, comme députés, de faire notre possible pour trouver les causes profondes des problèmes et de déployer des efforts plus grands pour que notre société demeure ce qu'elle est aujourd'hui, généralement, la société dans laquelle nous voulons que nos enfants et nos familles vivent.

Je félicite de nouveau le député de Winnipeg-Nord d'avoir soulevé cette question à la Chambre. Je reconnais que la tâche sera difficile et compliquée, mais elle en vaut la peine.

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer la motion présentée par mon collègue, le député de Winnipeg-Nord.

L'idée de la propagation de la haine, que ce soit à l'aide de bulletins informatisés ou du réseau Internet, est moralement répugnante et a été reconnue comme telle par les lois canadiennes.

Aux termes du Code criminel du Canada, quiconque, en communiquant des déclarations autrement que dans des conversations privées, fait sciemment la promotion de la haine contre un groupe donné est coupable d'une infraction punissable par voie d'acte d'accusation et passible d'une peine d'emprisonnement maximale de deux ans. C'est une violation de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Il incombe au gouvernement de veiller à ce que l'espace public, y compris l'espace hertzien, soit libre de toute incitation à la haine contre un groupe donné. Nous devons être vigilants. Il ne suffit pas d'être contre le racisme, il faut également être prêt à le combattre.

Nous ne devons pas tomber dans le piège qui consiste à se battre uniquement quand c'est simple, facile et clair. Parfois, ce n'est pas facile. Les questions de la liberté de parole et d'expression intellectuelle sont soulevées, mais il ne faut pas éluder le problème sous prétexte qu'il est difficile. Dans le cadre de ce débat, nous devons faire ressortir l'idée de tolérance et le fait que notre société rejette le racisme.